



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Aux membres du Conseil communal

Prangins, le 21 août 2024

Préavis No. 62/2024 - Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Membres : **M. Gérald Muller (1^{er} membre) – Entente pranginoise**
M. Vanni Vogel – Entente pranginoise
M. Karim Kellou – Alliance libérale de Prangins
M. Peter Dorenbos – Alliance libérale de Prangins
M. Nicolas Aeschimann – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers

Secrétaire